

Direction
des Services Administratifs
N° 110310

ARRÊTÉ

Inventaire des sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
L'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTÉ:

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par la propriété et le château de Laroque à MEYRALS (Dordogne)

Parcelles cadastrales visées:

328 à 335. 368 à 373. 375. à 383. 384p. 386p. de la section C du cadastre

Propriétaire intéressé:

Le Marquis de BEAUMONT-BEYNAC

Château de Bazanier par Ussel (Corrèze) pour les parcelles:

328 à 335 incluse
368 à 373 "
375 à 383. "
384p. 386p. "

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de MEYRALS (Dordogne) et au propriétaire intéressé, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris le 28 Janvier 1944

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

L. HAUTECOEUR

G. Day